



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 janvier 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 janvier 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2009

**Plan de Prévention des Risques Technologiques - Avis sur les
modalités de la concertation mise en place durant l'élaboration du
PPRT SIGAP Ouest**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2009

DELIBERATION D20090038

**RISQUES MAJEURS ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Plan de Prévention des Risques Technologiques - Avis sur les
modalités de la concertation mise en place durant l'élaboration
du PPRT SIGAP Ouest**

Madame Nicole GRAVAT Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

L'article L.515-15 du code de l'environnement rend obligatoire l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour les installations classées soumises à autorisation avec servitude d'utilité publique. Le PPRT permet de définir une stratégie de maîtrise des risques sur les territoires accueillant de telles installations. Afin de protéger les personnes, l'objectif du PPRT est d'une part de résoudre les éventuelles situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et d'autre part de mieux encadrer l'urbanisation future autour des établissements Seveso à haut risque.

Le PPRT est une procédure administrative conduite sur 18 mois par le Préfet qui associe les élus, la population, les associations locales et toutes personnes des territoires concernés.

Préalablement à la prescription d'un PPRT pour l'installation Seveso SIGAP Ouest établie sur le territoire de la commune, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur les modalités de la concertation qui seront fixées par l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT.

Il est proposé une concertation qui se décline en 3 points, à savoir:

- mise à disposition du public en mairie et sur le site Internet de la DRIRE des documents d'élaboration du projet (rapport de présentation établi par la DRIRE Poitou-Charentes qui sera complété au fur et à mesure de leur constitution par une carte d'aléas et une carte des enjeux, un projet de règlement...) et recueil des observations du public,
- organisation d'au moins une réunion publique d'information,
- organisation d'au moins une réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) afférant à l'établissement SIGAP.

Le bilan de la concertation sera adressé aux personnes et organismes associés et tenu à la disposition du public en mairie et sur Internet. Il sera joint au dossier mis à l'enquête publique.

Le projet d'arrêté de prescription de PPRT détermine en outre :

- le périmètre d'étude,
- la nature des risques pris en compte,
- les services instructeurs,
- la liste des personnes et organismes associés ainsi que les modalités de leur association à l'élaboration du projet.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Émettre un avis favorable sur les modalités de la concertation précisées à l'article 5 du projet d'arrêté portant prescription du Plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement SIGAP Ouest installé sur le territoire de la commune de Niort, assorti des observations ci-jointes.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicole GRAVAT